

Mairie de LABASTIDE DE LEVIS ------F - 81150

7° séance du Conseil municipal

28 janvier 2015

n°1/2015

L' an deux mille quinze, le vingt huit janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

<u>Date de la convocation</u>: 24 janvier 2015.

NOMS	Р	Abs	Rep	NOMS	Р	Abs	Rep
VERGNES François	х			GUINARD Karine	х		
POURCEL Roger	х			HECQUET Delphine			K. GUINARD
LEOPARDI Colette		exc		MOSNA Ingrid	х		
ROLS Jean-Claude	х			PAGES Francis	х		
BASSAT Michel			R. POURCEL	PONS Annie	х		
BERTRAND Sabine	х			SIE Eric	х		
BLANC-CHENU Martine		Х		VIALLON Sébastien	х		
ESCANDE Bertrand	х						
Présents	11		Absents	2	représ	sentés	2

Secrétaire de séance : Ingrid MOSNA

Table des matières

7°	séance du Conseil municipal	. 1
07	01 Demande de subvention au titre de la DETR	.2
07	02 Noms des voies	. 3
07	03 Personnel: augmentation du temps de travail et recensement	.3
	07 03 01 Augmentation du temps de travail de Christian Bézio	
	07 03 02 Rémunération des agents recenseurs	
	07 03 03 Création d'un poste d'agent d'entretien	.4
07	04 Affaires sociales	. 4
	07 04 01 Demande de subvention auprès de T&D	
	07 04 02 Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence	.5
07	05 Tarifs périscolaires « NAP »	. 5
07	06 Travaux à l'école	. 6
	07 06 01 Réalisations	. 6
	07 06 02 L'école numérique	. 6
07	07 Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges	
tra	ansférées	. 6
07	08 Informations communales	.7
	07 08 01 Urbanisme	. 7
	07 08 01 01 Droit de Préemption urbain	.7
	07 08 01 02 Projet sur la maison Peyssou à Marou	.7
	07 08 02 Présentation de la prospective KPMG sur les dotations d'Etat	.7
	07 08 03 Obligations en matière d'accessibilité	.7
	07 08 04 Organisation de la municipalité	
	07 08 05 Gestion des salles	. 7
	07 08 06 Navigation sur le Tarn	.7
	07 08 07 Site internet	. 7
	07 08 08 Informations sur la couveuse de maraîchage biologique	.8
	07 08 09 Fête de la Saint Blaise et inauguration de la salle de Canibal	.8

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

Il soumet le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Karine Guinard informe les élus de l'état de santé de Colette Léopardi.

L'ensemble du Conseil transmet à José son époux l'expression de sa profonde solidarité et souhaite à Colette un prompt et complet rétablissement.

Il propose aux élus d'ajouter un sujet de délibération à l'ordre du jour :

• la désignation du représentant de la commune à la CLECT

07 01 Demande de subvention au titre de la DETR

Le maire propose de déposer un dossier pour un ensemble de travaux à l'école qu'il détaille.

Dans le cadre de la réflexion engagée au sein de la communauté éducative pour partager un projet éducatif communal, la commune souhaite réaliser les aménagements suivants qui poursuivent et complètent les travaux précédents :

- sans attendre les conclusions du diagnostic accessibilité qui est engagé dans le cadre d'une mutualisation intercommunale, il faut améliorer l'accessibilité en rénovant le revêtement de la cour et de l'accès à la salle informatique : un enrobé permettra la circulation sans contrainte des personnes à mobilité réduite et des poussettes
- améliorer la sécurité du groupe scolaire :
 - l'accès utilisé le matin et le soir sera équipé d'un portier et d'un système de surveillance;
 - l'éclairage de la cour, au centre du groupe scolaire et donnant sur la place du pioch sera renforcé avec des dispositifs d'allumage automatique couplés à une alarme

pour protéger les salles de classe et la salle informatique

- les déplacements doux seront encouragés par l'installation de parcs à vélo et de casiers pour les casques
- Les synergies avec l'Education nationale seront accentuées sur 2 points :
 - o dans le cadre de l'éducation au développement durable
 - un potager pédagogique biologique sera créé dans l'enceinte de l'école pour permettre aux enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire, de s'initier aux bons gestes du jardinage et de produire légumes, fruits et herbes aromatiques qui seront utilisées pour la préparation des repas de la cantine
 - un abri pour l'outillage sera créé à proximité dans la continuité de l'actuelle Bibliothèque Centre Documentaire. Il permettra de mettre à l'abri les jeux d'extérieur (tricycles, ballons, échasses ...)
 - o dans le cadre de l'objectif « faire entrer l'école dans l'ère du numérique »
 - dans la continuité de l'aménagement d'une salle informatique (financement de l'enveloppe sur DETR 2013), l'équipement sera finalisé en tenant compte des dernières recommandations faites par la Direction départementale des services de l'Education nationale.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	Montant HT
Dépenses prévues	42 642,12 €	34 113,70 €
Subvention DETR	50,00%	17 056,85 €
Reste à charge Commune	25 585,27 €	

Après en avoir délibéré les élus valident le projet présenté et soulignent qu'il poursuit de façon cohérente l'important programme de réhabilitation, d'accessibilité et d'extension du groupe scolaire qui peut ainsi faire face à l'accueil d'un nombre croissant d'élèves et répondre aux nouvelles exigences techniques et pédagogiques.

Délibération 20	15/D001	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 02 Noms des voies

Annie Pons présente le travail qu'elle mène pour compléter et corriger la nomenclature des noms des voies. Elle fera un certain nombre de propositions de dénomination aux élus et aux riverains en vue d'une approbation globale lors d'un prochain conseil.

07 03 Personnel: augmentation du temps de travail et recensement

07 03 01 Augmentation du temps de travail de Christian Bézio

Le maire propose de préparer le prochain départ à la retraite du Secrétaire de mairie en renforçant le temps de travail en commun hors public entre C. Bézio, D. Frayssinet et C. Pourcel. Un passage à 35/35° à compter du 1er février 2015 de C. Bézio, soit 2 heures hebdomadaires permettrait deux demi journées de travail supplémentaires (jeudi) par mois principalement consacrées à la préparation du budget dans une 1° période puis à la transmission des connaissances générales ensuite.

Un suivi sera assuré régulièrement par les élus.

Un bilan sera fait au début du 3° trimestre pour définir la modalité de remplacement de C. Bézio: la succession interne est la piste privilégiée mais non exclusive, le niveau et le positionnement du recrutement étant défini à l'issue de cette période en tenant compte des éléments techniques et relationnels.

Après en avoir délibéré, les élus s'accordent sur la proposition présentée.

Délibération 20	15/D002	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 03 02 Rémunération des agents recenseurs

Le maire propose aux élus de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs en se fondant sur la modalité appliquée en 2010 soit la répartition de l'indemnité versée par l'INSEE selon le nombre de logement et de feuilles individuelles pris en charge. Le temps de formation (6 heures) sera rémunéré.

Les agents recenseurs percevraient donc les montants brut suivants :

Jean-François MILLET 1 171€

Marie-José SARRET 616€

Valérie POURCEL 616€

Les élus valident cette proposition.

Délibération 20	15/D003	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 03 03 Création d'un poste d'agent d'entretien

Le maire propose de créer un poste d'agent d'entretien afin de palier au remplacement d'un agent en congé maladie. Ce poste pourrait être créé au 1er mars 2015, à temps plein (35/35èmes) ou à mi temps (17,5/35èmes) sous contrat à durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2015.

Les élus valident cette proposition et chargent le maire et R. POURCEL de procéder au recrutement.

Délibération 20	15/D004	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 04 Affaires sociales

Le maire fait un compte rendu des actions menées pour prendre en charge la menace de péril et la précarité d'un habitant de la commune.

Il explique aux élus qu'il faudra que le budget communal abonde le budget CCAS qui prend en charge la dépense liée au relogement. Une subvention est demandée à Tarn & Dadou pour accompagner la démarche qualifiée, par les organismes qui sont intervenus en soutien de la commune, d'exemplaire.

Le maire conclut en saluant l'implication forte de R. Pourcel et d'I. Mosna.

07 04 01 Demande de subvention auprès de T&D

Les élus chargent le maire de déposer auprès de la communauté Tarn et Dadou une demande de subvention pour contribuer au financement du relogement d'urgence rendu nécessaire par la procédure de péril concernant un propriétaire occupant du village. La demande porte sur les

travaux rendant inaccessibles le local concerné et sur le dispositif permettant l'accueil temporaire. Elle vise à permettre le financement dans l'urgence de ces opérations qui feront l'objet d'une créance sur le bénéficiaire des mesures.

Délibération 20	15/D005	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 04 02 Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence

Les élus chargent le maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence pour contribuer au financement du relogement d'urgence rendu nécessaire par la procédure de péril concernant un propriétaire occupant du village. La demande porte sur les travaux rendant inaccessibles le local concerné et sur le dispositif permettant l'accueil temporaire. Elle vise à permettre le financement dans l'urgence de ces opérations qui feront l'objet d'une créance sur le bénéficiaire des mesures.

Délibération 20	15/D006	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 05 Tarifs périscolaires « NAP »

Ingrid Mosna fait un compte rendu de l'organisation des activités depuis la rentrée de janvier. Une convention a été signée avec la Ligue de l'Enseignement pour l'intervention de Nelly Sié, bénévole dans le cadre de l'activité lecture (projet lire et faire lire).

Sabine Bertrand présente l'équilibre économique prévu pour les 3°, 4° et 5° périodes. Elle propose les tarifs suivants :

Période 3 : 5 séances

- 1. Tous les lundis de la période 5 €
- 2.Tous les jeudis de la période 5 €
- 3. Tous les lundis et jeudis de la période 9 €

Période 4: 13 séances

- 1. Tous les lundis de la période 7 €
- 2. Tous les jeudis de la période 8 €
- 3. Tous les lundis et jeudis de la période 12 €

Période 5 : 18 séances

- 1. Tous les lundis de la période 10 €
- 2. Tous les jeudis de la période 10 €
- 3. Tous les lundis et jeudis de la période 15 €

Les élus, après en avoir délibéré, valident les tarifs présentés aux parents lors de la phase d'inscription et les tarifs de la période 4 et 5.

Délibération 20	15/D007	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 06 Travaux à l'école

07 06 01 Réalisations

Le maire informe les élus des travaux réalisés ou programmés :

- câblage
- · portier garderie
- jardin
- extension de la toiture de la BCD

07 06 02 L'école numérique

Le maire rend compte de la réunion avec l'équipe enseignante et de celle organisée par l'Inspection d'académie à Saliès.

Il apparaît que la proposition technique faite par la commune est globalement calée sur les attentes de l'Education nationale.

07 07 Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes membres, et vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant. La qualité de ces représentants ne faisant pas l'objet de dispositions particulières, il peut s'agir des maires des communes membres ou de conseillers municipaux siégeant le cas échéant au sein du Conseil de Communauté. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein du Conseil de Communauté et au sein de la CLECT.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement il est remplacé par le vice-président.

La CLECT, qui est permanente sur la durée du mandat, est amenée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de compétences afin de déterminer le transfert de charges qui en découle lequel a un impact sur le montant de l'attribution de compensation versé par Tarn & Dadou aux communes membres.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014, fixant le nombre de représentant par commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

communes de moins de 2 000 habitants = 1 membre

DESIGNE Madame **MOSNA** pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Tarn & Dadou.

Délibération 20	15/D008	Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

07 08 Informations communales

07 08 01 Urbanisme

07 08 01 01 Droit de Préemption urbain

Le maire informe les élus de ses décisions par rapport aux Déclarations d'Intention d'Aliéner et expose les raisons qui ont fondé le refus d'exercer le Droit de Préemption Urbain.

BONNELARGE

WARGNY

07 08 01 02 Projet sur la maison Peyssou à Marou

Le maire présente le projet et la démarche d'analyse mise en œuvre qui préfigure le fonctionnement de la commission Urbanisme.

La discussion porte sur les enjeux de la densification en cours de ce hameau en termes de circulation, de stationnement et de convivialité.

07 08 02 Présentation de la prospective KPMG sur les dotations d'Etat

F. Vergnes et I. Mosna présentent la prospective établie par le cabinet financier KPMG qui met en évidence une diminution de la dotation de fonctionnement de l'ordre de 50 % sur 4 ans. Ils soulignent l'importance d'intégrer dès maintenant, en termes de fiscalité supplémentaire et d'économies, cette chute drastique des dotations d'Etat.

Le Conseil constate la conjugaison de cette baisse avec l'augmentation des charges liées à la réforme des rythmes scolaires ou au projet « école numérique », sans parler de la question de l'accessibilité, les conséquences de l'interdiction des produits phytosanitaires...

07 08 03 Obligations en matière d'accessibilité

Le maire fait état d'une proposition d'action groupée au sein de T&D et menée par l'association ECTI. Les élus autorisent le maire à s'y joindre.

07 08 04 Organisation de la municipalité

Le maire fait un compte rendu des réunions du vendredi. Il indique en particulier l'organisation prévue pour pallier l'absence de Colette Léopardi.

07 08 05 Gestion des salles

Roger Pourcel présente un premier bilan et propose des évolutions pour les mises à disposition.

Création de nouvelles conventions pour les particuliers et les associations

Consignes chauffage à revoir

Compte tenu des problèmes de voisinage la location des salles ne plus possible pour des évènements sonorisés.

07 08 06 Navigation sur le Tarn

Le maire rend compte de la réunion qu'il a organisée entre les mairies des communes concernées (Terssac, Castelnau, Marssac, Lagrave, Rivières et Labastide).

Il présente les conclusions partagées qui seront transmises au Préfet décisionnaire en la matière.

07 08 07 Site internet

Ingrid Mosna présente l'avancement du travail qu'elle réalise pour donner au site communal sa plus grande efficacité.

07 08 08 Informations sur la couveuse de maraîchage biologique

Eric Sié rend compte de la réunion du conseil d'administration de la couveuse de maraîchage biologique créée sur le Mas de Rest par Tarn & Dadou. Les maraîchers ont du mal à tirer les revenus attendus et la structure aura besoin d'un complément de subvention de fonctionnement pour équilibrer ses comptes.

07 08 09 Fête de la Saint Blaise et inauguration de la salle de Canibal

Le déroulement est rappelé et le maire informe les élus de la présence de Pascal Néel, président de T&D.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Colette LEOPARDI	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
		excusée		Représenté par R. POURCEL
Sabine BERTRAND	Martine BLANC- CHENU	Bertrand ESCANDE	Karine GUINARD	Delphine HECQUET
	absente			Représentée par K. GUINARD
Ingrid MOSNA	Francis PAGES	Annie PONS	Éric SIE	Sébastien VIALLON